

Bulletin syndical Juin 2023

Mot du président

Une autre année tumultueuse au syndicat où différentes recommandations, suggestions et présentations ont été proposées à la partie patronale en ce qui a trait à la qualité des postes, les problématiques d'attraction et de rétention du personnel de soutien scolaire, problématiques de la notion d'autres tâches connexes, de la surcharge de travail vécue par nos membres, des invalidités, des vacances, etc.

Le syndicat réitère et réitèrera à la partie patronale l'importance de répartir les ressources de personnel de soutien scolaire de façon équitable à travers ses établissements, et ce, en tenant compte des réels besoins de personnel afin de favoriser la réussite des élèves et de maintenir une qualité de vie au travail.

Pour ce faire, le centre de services scolaire doit innover dans ses pratiques de création de postes pour améliorer l'attraction et la rétention du personnel et créer un nombre suffisant de postes attractifs pour toutes les classes d'emplois requises par milieux. De ce fait, il est impératif d'optimiser les conditions de travail du personnel de soutien scolaire pour lui permette de dispenser aux élèves des services de qualité et de veiller à la réussite de ceux-ci.

Depuis plusieurs années, à travers des tables de travail avec les membres, le syndicat a soulevé les problématiques vécues par les salariés à la partie patronale. Celles qui priment sont : surcharge de travail, autres tâches connexes non reliées à la tâche principale qui engendrent une surcharge de travail et un manque de temps pour accomplir les tâches principales, épuisement professionnel en découlant, manque de reconnaissance, etc.

Tous ces éléments ont déjà été présentés en comité de relations de travail et malheureusement, nous constatons que le résultat de la démarche syndicale pour contrer la pénurie de main d'œuvre et pour l'amélioration des conditions de travail de nos membres ainsi que les solutions proposées ont, une fois de plus, été ignorées par le centre de services scolaire.

Nous continuerons de vous représenter, de vous défendre, de vous sonder, de vous entendre et d'agir afin de présenter vos intérêts, vos demandes et vos suggestions à l'employeur. Il est impératif de travailler tous ensemble pour assurer la pérennité d'un service à l'élève de qualité avec des solutions innovantes pour le recrutement de nouveaux employés ainsi que de réfléchir aux moyens d'améliorer la qualité des emplois existants.

Osons penser et agir de façon différente pour reconnaitre le personnel de soutien scolaire en offrant des postes attrayants et une qualité de vie au travail. Le syndicat n'oublie pas que vous, **personnel de soutien scolaire incontournable**, accompagnez les élèves pour soutenir leur réussite et méritez des conditions de travail à la hauteur de vos attentes.

Dans les prochains mois, nous aurons des vacances, nous avons tous droit au repos pour respirer, pour profiter du soleil, des amis, de la famille et pour badauder.

Bonnes vacances!

Éric Vézina



Petite histoire des vacances au Québec

C'est en 1946 que la première semaine de vacances payées aux ouvriers est accordée sous le gouvernement québécois de Duplessis. Un employé doit

avoir travaillé préalablement une année complète pour y avoir droit.

Les employeurs vont donner des congés payés annuels qui sont réclamés par le mouvement ouvrier plutôt que de réduire le temps de travail journalier.

Les travailleurs québécois auront droit à une deuxième semaine de congés payés en 1968, soit à la refonte du Code du travail.

C'est en 1971 que les vacances de la construction sont fixées au calendrier.

En 1979, le gouvernement de René Lévesque adopte la Loi sur les normes du travail. Une troisième semaine de vacances est prévue pour les travailleurs après 10 ans de service auprès du même employeur.

Ce délai est ramené à cinq ans en 1990.

Jours chômés et payés

Saviez-vous que le Québec compte 8 journées de congés fériés et que d'autres pays comme la France, l'Italie, la Corée du Sud bénéficient de 11 congés ; la Belgique, le Chili et l'Espagne : 10?

De plus, en tant que salarié syndiqué votre convention collective S3 octroie 13 jours chômés et payés. Notre convention nous permet de moduler ce règlement à la hausse.



Si tu es salarié régulier et détiens un poste de plus de 15 heures, tu as droit à un congé spécial pour déménagement une fois par année. Demande le formulaire de changement d'adresse au service des ressources humaines et de l'organisation scolaire.

Remise des agendas scolaires et tournée des écoles, centres et services

À compter du 19 juin prochain l'équipe du syndicat fera la distribution des agendas scolaires dans tous les milieux. L'horaire de la tournée des écoles sera publié sur Facebook.



Quelques propositions du gouvernement Quelques revendications du Front commun³



Nous sommes dans une impasse mais On est là! prêt à faire des efforts pour aboutir à un rapprochement. Pour ce faire, il faut qu'il y ait une volonté honnête d'aboutir et de négocier de la part du gouvernement.

Sans négociation nous devrons intensifier les moyens de pression.

- ⇒ Avoir un horaire de travail continu.
- ⇒ Intégrer les heures d'aide à la classe au poste.
- ⇒ Éliminer les mises à pied cycliques pour certaines classes d'emplois.
- ⇒ Augmenter les journées pour affaires personnelles.
- ⇒ Ajouter des journées pour responsabilités familiales.
- ⇒ Reconnaitre le temps supplémentaire en service de garde.
- ⇒ Augmenter la part patronale au régime d'assurance.
- ⇒ Rémunérer la séance d'affectation annuelle.
- ⇒ Assurer la participation de tous les intervenants au plan de classification.
- → Tenir compte des besoins des élèves EHDAA dans les ratios.
- ⇒ Respecter le ratio en service de garde.
- ⇒ Poursuive les services en adaptation scolaire en service de garde.
- ⇒ Obliger le remplacement lors d'absence.
- ⇒ Aider et former les nouveaux employés.
- ⇒ Améliorer les frais de déplacement.
- ⇒ Compenser la participation à divers comités (conseil d'établissement, assemblée d'école, etc.).
- ⇒ Augmenter le délai pour déposer un grief.
- ⇒ Limiter le travail à forfait.
- \Rightarrow Etc.



Action requise pour certains membres concernant l'assurance collective Alter ego

ATTENTION - Beneva regroupera ses services numériques au cours des prochaines semaines.

Action à prendre pour permettre l'unification des Espaces client

Même si cela concerne une minorité, certains membres possèdent un compte Espace client Beneva (pour un produit détenu chez Beneva/La Capitale), tout en ayant un compte Espace client de SSQ Assurance. C'est tout à fait plausible pour les personnes qui détiennent plusieurs produits d'assurance pour elles et pour les membres de leur famille immédiate.

Toutefois, certaines d'entre elles utilisent la même adresse courriel pour se connecter dans les deux comptes, mais avec un nom de détenteur ou un identifiant différent. Cette situation empêche Beneva de migrer leur compte vers l'Espace client.

Communication ciblée auprès de certains adhérents

Au cours des prochaines semaines, Beneva communiquera avec les membres concernés par courriel ou par téléphone pour les informer de la marche à suivre. Une page Web est déjà en place pour les accompagner. Afin que le transfert de leur compte dans l'Espace client puisse se faire automatiquement, ils devront prendre action avant le 15 juin 2023.



La Personnelle, assureur de groupe auto, habitation et entreprise : des avantages négociés par la CSQ pour ses membres depuis plus de 35 ans. La satisfaction des membres est prioritaire – et près de 99% d'entre eux renouvellent leurs polices d'assurance chaque année.

En tant que membre de la CSQ, vous pouvez compter sur les assurances auto, habitation et entreprise personnalisées, et sur les agents en assurance de dommages pour adapter vos protections à vos besoins spécifiques.

Demandez une soumission ICI ou appelez au 1 888 476-8737.



ABONNEMENT à l'INOLETTRE de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) (lacsq.org)